

**Communauté d'agglomération
La Riviera du Levant**

Conseil communautaire du 19 décembre 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-CC-7S-DAF-105

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'an deux mille vingt trois, le 19 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) sur convocation affichée à la date du 13 décembre 2023, s'est réuni à 18h00 dans la salle de délibérations dans la commune de Gosier, sous la présidence de monsieur Cédric CORNET, Président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Madame Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL ayant été désignée secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents : 28

Votants : 36 (dont 8 pouvoirs)

QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
M.	Cédric	CORNET	X		
M.	Bernard	PANCREL	X		
M.	Loïc	TONTON	X		
Mme.	Nicole	SINVASSIN	X		
Mme	Liliane	MONTOUT	X		
M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
M.	Guy Albert	BACLET	X		
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
M.	Francs	BAPTISTE	X		
M.	Richard	ALBERT	X		
Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
Mme	Mélila	PHOUDIAH		X	à Jean-Luc PERIAN
Mme	Muguette	DAIJARDIN		X	
Mme	Mariane	GRANDISSON	X		
Mme	Nadia	CELINI		X	
M.	Christian	BAPTISTE		X	à Eric LATCHOUMANIN
M.	Teddy	BARBIN	X		
M.	Emmery	BEAUPERTHUY	X		
M.	Hugues	CHATEAUBON		X	à Olivia RAMOUTAR
M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		

Mme	Elodie	CLARAC	X		
Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL	X		
M.	Jules Joël	FRAIR		X	à Wennie MOLIA
M.	Lucien	GALVANI		X	à Franck BAPTISTE
M.	Michel Eloi	HOTIN	X		
Mme	Valérie	HUGUES	X		
Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	X		
Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT	X		
M.	Jacques	KANCEL		X	
Mme	Sylvia	LAPTES		X	à Lydia FARO épouse COURIOL
M.	Eric	LATCHOUMANIN		X	
M.	David Laurent	LUTIN	X		
Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE		X	à Sophie PEROUMAL
M.	Teddy	MARY	X		
Mme	Wenni	MOLIA	X		
Mme	Nina Valentine	PAULON	X		
Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	X		
M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN		X	
M.	Yves	QUIQUEREZ	X		
M.	Patrick	SOLVET		X	
Mme	Jocelyne	VIROLAN		X	à Valérie HUGUES

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-2 - applicable à la CARL par renvoi de l'article L. 1612-20-, L.2311-1, L. 2311-1-2, L.2312-1 et suivants ainsi que L. 2313-1 et suivants applicables à la CARL par renvoi de l'article L. 5211-36 du même code, D. 2311-16 ;

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 dans sa version actuellement en vigueur ;

Vu la délibération n° 2021-CC-8S-DAF-59 du Conseil communautaire du 2 décembre 2021 portant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er Janvier 2022 ;

Vu la délibération n° 2023-CC-6S-DAF-90 du conseil communautaire du 28 novembre 2023 relative au débat d'orientation budgétaire 2024 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté lors du conseil communautaire du 28 novembre 2023 ;

Vu le rapport sur la situation en matière de développement durable présenté lors du conseil communautaire du 28 novembre 2023 ;

Vu la présentation lors de la Commission mixte élargie Stratégie Financière et Évaluation des Politiques Publiques du 12 décembre 2023,

Vu la délibération n°2023-CC-3S-DAF-46 du Conseil communautaire du 19 décembre 2023 portant modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiements ;

Vu le projet de budget primitif 2024 tel qu'annexé ainsi que la note brève et synthétique ;

Monsieur le Président soumet à l'examen et au vote par chapitre. du projet de budget primitif 2024 qu'il propose tel qu'annexé à la présente ;

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

Par 24 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DECIDE

Article 1^{er} : De voter par chapitre puis dans sa globalité, le budget primitif 2024 de la manière suivante :

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre 013 – Atténuations de charges	59 530,13
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	200 000,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes (sauf le 731)	557 723,76
Chapitre 731 - Fiscalité locale	34 338 769,11
Chapitre 74 – Dotations, subventions, participations	5 902 316,00
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	41 058 339,00

Les dépenses de fonctionnement comme suit :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	4 310 438,88
Chapitre 012 – Charges de personnel	5 906 309,29
Chapitre 014 – Atténuations de produits	5 396 342,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	22 547 492,72
Chapitre 66 – Charges financières	718 647,00
Chapitre 68 – Dotations aux provisions dépréciations sur actifs circulant	44 891,83
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	38 924 121,72
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	100 000,00
Chapitre 68 – Opération d'ordre transfert entre sections	2 034 217,28

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	41 058 339,00
-----------------------------------	----------------------

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 025 604,72
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	1 348 000,00
Chapitre 16 - Emprunts	18 428 000,00
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	20 801 604,72
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	2 034 217,28
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	20 000,00
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	100 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	22 955 822,00

Les crédits proposés pour les dépenses d'investissement sont les suivants :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	276 122,76
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	570 851,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	165 000,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	915 961,00
Chapitre 27- Autres immobilisations financières	30 000,00
Opération 50 – Aménagement des locaux de la CARL	232 500,00
Opération 51 – Mise en place de la vidéo protection	95 852,90
Opération 154 – Maison des arts et culture	0,00
Opération 155 – Aménagement du littoral	15 000,00
Opération 157 – Plan Climat Energie	163 000,00
Opération 171 – Terrain de foot à gazon synthétique	600 000,00
Opération 181 – GEMAPI	4 150 000,00
Opération 186 – Adressage	0,00
Opération 187 – Plan de lutte algues brunes	0,00
Opération 300 – Marché d'intérêt communautaire	100 000,00
Opération 301 – Plate-forme numérique	100 000,00
Opération 302 – PLH	186 867,67
Opération 303 – Assainissement et eau potable grand baie	200 000,00
Opération 305 – Guichet unique	2 531 666,67
Opération 310 - Équipements sportifs communautaires	2 490 000,00
Opération 311 - Aménagement du territoire communautaire	1 583 000,00
Opération 312 - Equipements pour le développement économique et social	530 000,00
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers	8 000 000,00
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	22 935 822,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	20 000,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	22 955 822,00

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre 013 – Atténuations de charges	68 100,00
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	190 000,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes (sauf le 731)	561 063,02
Chapitre 731 - Fiscalité locale	34 552 037,00
Chapitre 74 – Dotations, subventions, participations	6 470 198,00

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	41 841 398,02
CHAPITRE 002 - Résultat de fonctionnement reporté	10 896 706,17
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	52 738 104,19
TOTAL DES RESTES À RÉALISER	104 350,00
Chapitre 74 – Subvention Conseiller Numérique	56 000,00
Chapitre 74 – Subvention Chargé de Mission Vélo	33 350,00
Chapitre 74 – Subvention Bus France Service	15 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	52 842 454,19

Les dépenses de fonctionnement comme suit :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	5 386 767,00
Chapitre 012 – Charges de personnel	6 024 904,00
Chapitre 014 – Atténuations de produits	6 577 954,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	24 768 995,00
Chapitre 66 – Charges financières	180 000,00
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	42 938 620,00
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	6 004 854,41
Chapitre 042 – Opération d'ordre transfert entre sections	1 361 481,55
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	50 304 955,96
TOTAL DES RESTES À RÉALISER	2 537 498,23
Chapitre 014 - Reversement taxes de séjour	1 892 303,23
Chapitre 65 - Versement contribution CARL	645 195,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	52 842 454,19

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	650 000,00
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	40 000,00
Chapitre 16 - Emprunts	4 811 029,98
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	5 501 029,98
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	1 361 481,55
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	220 000,00
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	6 004 854,41
Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	5 000 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	18 087 365,94
TOTAL DES RESTES À RÉALISER	4 110 088,99
Opération 186 - Adressage	184 000,00
Opération 184 – Collecte sélective porte à porte	1 202 500,00
Opération 311 - Aménagement communautaire du territoire	345 080,00
Opération 171 – Terrain de foot à gazon synthétique	350 000,00
Opération 302 – PLH	25 000,00
Opération 304 – Compacteur déchets Désirade	182 376,50
Opération 163 – Déchetteries	824 016,20
Opération 156 – Plan Paysage Grands-Fonds	136 860,00
Opération 157 – Plan Climat Energie	26 255,07
Opération 160 – Unité de traitement DMA	341 783,73

Chapitre 13 - Subventions d'équipements	350 641,38
FCTVA 2022 Trimestre 4	141 576,11
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	22 197 454,93

Les crédits proposés pour les dépenses d'investissement sont les suivants :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	70 000,00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	1 294 327,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 318 999,99
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	500 000,00
Chapitre 27- Autres immobilisations financières	30 000,00
Opération 50 – Réalisation du siège + parking de la CARL	800 000,00
Opération 154 – Maison des arts et culture	100 000,00
Opération 155 – Aménagement du littoral	15 000,00
Opération 157 – Plan Climat Energie	350 000,00
Opération 171 – Terrain de foot à gazon synthétique	1531296,78
Opération 181 – GEMAPI	470 000,00
Opération 186 – Adressage	137 232,29
Opération 187 – Plan de lutte algues brunes	1 250 000,00
Opération 300 – Marché d'intérêt communautaire	100 000,00
Opération 301 – Plate-forme numérique	48 674,29
Opération 302 – PLH	225 000,00
Opération 303 – Assainissement et eau potable grand baie	457 295,00
Opération 305 – Guichet unique	2 000 000,00
Opération 310 - Équipements sportifs communautaires	3 500 000
Opération 311 - Aménagement du territoire communautaire	5 960 000,00
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	20 157 825,35
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	220 000,00
001 Solde d'exécution négatif anticipé	1 680 517,12
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	22 058 342,47
TOTAL RESTES A REALISER	139 112,46
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	520,80
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	16 369,53
Opération 50 – Réalisation du siège + parking de la CARL	11 571,53
Opération 303 – Assainissement et eau potable grand baie	18 580,63
Opération 305 – Guichet unique	19 225,78
Opération 308 - Jardin Potager Kervinou	6 727,00
Opération 310 - Équipements sportifs communautaires	27192,81
Opération 311 - Aménagement du territoire communautaire	38 924,38
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	22 197 454,93

Article 2 : D'arrêter le budget global 2024 conformément au tableau suivant :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	41 058 339,00	41 058 339,00
Investissement	22 955 822,00	22 955 822,00
Total	64 014 161,00	64 014 161,00

Article 3 : Donner mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 4 : D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 5 : De charger le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**



Cédric CORNET

- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Annexes :

- BP 2024 ;
- Note brève et synthétique.